

constitutionnel, je n'hésite pas à prescrire les bains thermaux chargés de principes appropriés à la nature du mal. Mais, si ces bains peuvent avoir quelque efficacité chez les adultes, ils deviennent une impérieuse nécessité chez les enfants, alors surtout que leur surdité s'allie à une constitution scrofuleuse, ou légèrement lymphatique, et chez ceux enfin, nés de parents affectés de maladies cutanées ou syphilitiques.

3° *Bains de vapeur.* — Ce que je viens de dire s'applique aussi aux bains de vapeur, lesquels, administrés dans les mêmes cas et avec prudence, peuvent produire de très-bons effets. Mais ici, comme dans toutes les affections dont l'origine est un peu obscure, c'est aux praticiens à bien saisir l'indication et à tenir compte surtout, et autant que possible, du diagnostic précis de la surdité.

4° *Bains de mer.* — On a beaucoup exagéré l'action des bains de mer contre la surdité dite *nerveuse*, accompagnée de bourdonnement. On a pensé que, par leur action tonique, ces bains pouvaient donner du ressort au système nerveux. C'est là un raisonnement mauvais, car, s'ils augmentent la surexcitation nerveuse, les bains de mer doivent nécessairement augmenter les bourdonnements. Bien des malades se sont plaints à moi d'avoir vu s'aggraver leur mal par l'usage de ces bains; ce que je comprends sans peine, car le bourdonnement, étant le résultat d'une surexcitation nerveuse ou d'une congestion sanguine, ne saurait diminuer sous l'influence d'un moyen qui peut, au contraire, produire ces accidents s'ils n'existaient pas.

Le docteur Sachse a prétendu que ces bains peuvent occasionner parfois la surdité : Kramer ajoute que cela peut dépendre du froid auquel les malades sont exposés et de la violence des vagues qui frappent l'oreille. Kramer trouve la justesse de ces observations dans la recommandation que font les employés aux baigneurs, de prendre beaucoup de soin pour éviter cette double cause des maladies de l'oreille. Certainement ces précautions seraient bonnes à indiquer, si on prenait les bains pendant une saison rigoureuse et dans un pays froid ; mais, comme les choses ne se passent pas ainsi et qu'on ne va prendre les bains de mer que pendant la saison la plus chaude de l'année, il est permis de supposer que les

surdités qui ont été la conséquence des bains de mer, ont été produites par d'autres causes que celles qu'indique le docteur Sachse. Pendant la belle saison, surtout aux mois de juillet et d'août, j'ai été consulté nombre de fois par des personnes qui avaient perdu l'ouïe en prenant un bain froid, soit à la mer, soit à la rivière ; ces sortes de surdités sont généralement accompagnées de bourdonnements atroces qui, plus tard, se transforment en douleurs ; eh bien, cette espèce de surdité est toujours causée par une petite quantité d'eau qui restait dans le conduit auditif, alors que la tête avait plongé sous l'eau. Tous les baigneurs qui ont l'habitude de plonger, et qui ne prennent aucune précaution pour empêcher l'eau d'entrer dans les oreilles, ont éprouvé parfois une surdité instantanée accompagnée de bourdonnements insupportables. Dans ce cas, devinant la cause du mal, les baigneurs secouent fortement la tête pour faire sortir le liquide contenu dans leurs oreilles ; ils facilitent encore cette expulsion en absorbant l'eau avec le doigt garni d'un mouchoir ou d'un linge quelconque. Malgré ces précautions, le conduit ne se débarrasse pas toujours entièrement, et une petite quantité de liquide reste quelquefois au fond du conduit, dans la partie déclive formée par la rencontre de sa paroi inférieure avec la membrane du tympan. L'extraction de cette faible quantité de liquide, que ne fait nullement apercevoir l'inspection du conduit, exige un mode opératoire tout particulier. Voici celui que j'ai employé un très-grand nombre de fois, et qui m'a toujours réussi : il consiste à bien dilater le conduit et à le bien éclairer avec mon spéculum réflecteur ; cela étant fait, j'introduis un stylet armé à son extrémité d'une petite éponge, laquelle, mise en contact immédiat avec le liquide, l'absorbe aussitôt et fait disparaître ainsi la cause du mal.

5° *Hydrothérapie.* — L'hydrothérapie est un moyen qui ne peut avoir d'efficacité que sur les surdités nerveuses intimement liées à un état anémique général ; les bourdonnements sont quelquefois heureusement modifiés tandis que la surdité y est restée constamment rebelle. C'est du moins ce que j'ai observé sur un grand nombre de malades qui ont suivi, sur mes indications, ce mode de traitement.

6° *Bains d'air comprimé ou raréfié.* — Comme tous les moyens

nouveaux, ces bains avaient donné quelque espoir contre les surdités nerveuses rebelles aux autres médications; malheureusement les résultats n'ont pas, jusqu'à ce jour, justifié ces espérances; il est pourtant bien vrai que la plupart des malades qui ont été soumis à l'action de cet agent, dans un appareil d'air comprimé ou raréfié, ont mieux entendu pendant qu'ils étaient sous la cloche. Mais le mieux a cessé peu de temps après leur sortie. Je reviendrai du reste sur cette médication en traitant des surdités nerveuses.

## ARTICLE VI

**Vomitifs et Purgatifs.**

1° *Vomitifs.* — Les vomitifs pour ce qui concerne le traitement de la surdité, surtout celle dite nerveuse, ont été vantés par quelques praticiens; je crois que le diagnostic avait été mal établi, et qu'au lieu d'une surdité nerveuse, il s'agissait tout simplement d'une surdité produite par un engorgement de la trompe d'Eustache.

Dans ce dernier cas, il est facile de comprendre qu'une secousse, déterminée dans tous les muscles de la gorge par l'action de l'émétique, peut se communiquer aux conduits gutturaux et les débarrasser des matières ou des mucosités qu'ils peuvent contenir; ce sont les seuls cas où cette médication peut être suivie de quelques changements favorables; mais j'y ai si peu de confiance, que je craindrais certainement de la prescrire dans les surdités nerveuses, persuadé qu'elle aggraverait plutôt qu'elle ne diminuerait les accidents.

2° *Purgatifs.* — Les purgatifs peuvent être considérés comme offrant de grandes ressources thérapeutiques dans un très-grand nombre de cophoses; et, si les médecins allemands et anglais paraissent avoir abusé de ce moyen, il pourrait être permis d'adresser aux médecins français un reproche contraire; parmi les purgatifs dont l'action en recommande plus spécialement l'emploi, il faut mettre, en tête de tous, les préparations aloétiques. L'aloès jouit de la propriété de provoquer une turgescence à la partie inférieure du tube intestinal; or, dans une foule de surdités, une des conditions essentielles d'amélioration, sinon de guérison, consiste à pro-

voquer une dérivation salutaire sur cette partie du tube digestif; et l'aloès jouit de cette propriété; toutefois je n'imiterai pas Héring, qui a exagéré outre mesure les propriétés de ce médicament touchant la surdité. Ce n'est pas que tous les purgatifs ne puissent être employés, avec plus ou moins d'avantage, mais il est évident pour moi qu'il y a un choix à faire suivant le genre de cophose que l'on a à traiter, et surtout selon l'âge des malades et le résultat qu'on cherche à obtenir. Ainsi, chez les enfants atteints d'otorrhée ou de toute autre inflammation chronique de l'oreille, les préparations aloétiques doivent être proscrites et remplacées par des purgatifs plus simples donnés sous forme liquide, afin qu'ils provoquent, avec une dérivation momentanée, un plus grand nombre d'évacuations alvines; tandis que, chez les adultes, où il est nécessaire de déterminer une fluxion permanente, l'aloès mérite la préférence. Dans la plupart des cas, les purgatifs, sous quelque forme que ce soit, ne doivent être administrés qu'après les saignées générales ou locales, surtout chez les individus dont la surdité se complique de symptômes congestifs à la tête ou simplement aux oreilles.

## ARTICLE VII

**Saignées générales. — Salivation. — Arnica.**

1° *Saignées générales.* — Comme dans toutes les maladies congestives, la saignée est souvent réclamée dans les affections des oreilles, surtout quand elles arrivent à cet âge de la vie où il est permis d'en attribuer la cause à une congestion sanguine provoquée et entretenue par le tempérament du malade, la suppression ou la non-apparition des hémorragies accidentelles ou périodiques qui ont lieu à cette époque de la vie: ainsi, après la suppression de l'épistaxis ou des hémorrhoides chez les hommes, ou du flux menstruel chez les femmes, quand il y a une congestion très-prononcée, caractérisée par des étourdissements ou des bourdonnements aux oreilles, une saignée générale devra toujours précéder la saignée locale; mais si les évacuations sanguines peuvent être employées avec avantage dans les cas que je viens d'indiquer, on doit bien se garder de les appliquer dans les sur-

dités dites nerveuses, accompagnées également de bourdonnements d'oreilles, coïncidant surtout avec une constitution faible et nerveuse du sujet. Car ici, comme dans toutes les affections de ce genre, la saignée ne pourrait qu'aggraver le mal.

2° *Salivation*. — Ce mode de dérivation a été considéré comme très-salutaire contre certaines surdités ; quelques praticiens, d'après les antécédents du malade, attribuant la surdité à des ravages exercés du côté de l'oreille, tels que certaines tumeurs de l'oreille moyenne, des exostoses du temporal, qui auraient comprimé ou oblitéré les canaux ou les autres cavités dans lesquelles se meuvent les ondes sonores, ont pensé qu'une salivation mercurielle pourrait être avantageusement provoquée.

Le docteur Kramer nie de la manière la plus formelle les guérisons que les autres médecins assurent avoir obtenues par cette médication énergique. Je m'inscris à mon tour contre cette réprobation du praticien de Berlin, et je déclare, au contraire, que j'ai la plus grande confiance dans ce traitement, quand il est administré à propos. On trouvera, dans le cours de cet ouvrage, en parlant des surdités que j'avais soupçonné être produites par une affection syphilitique irrationnellement traitée, combien un traitement spécial a été suivi de bons et heureux résultats : et au premier rang je citerai M. X..., ingénieur suédois, lequel, après avoir suivi trois ou quatre traitements chez d'autres confrères spécialistes, vint me consulter à mon tour. Sur les renseignements qu'il me donna, je devinai une cause syphilitique et je l'engageai à se soumettre à un traitement spécial. Il se récria tout d'abord, ne voulant pas croire que sa surdité pût avoir une pareille origine : j'insistai, et quand il vit que je faisais de ce traitement une question de guérison ou d'incurabilité de sa maladie, il accepta et se soumit à cette médication. Deux mois après, M. X... entendait bien et partit pour Stockholm, où il était appelé à diriger les grands travaux des lignes ferrées. Je dois ajouter que pendant ce traitement je n'ai eu recours à aucune médication locale.

Vidal de Cassis cite une guérison semblable obtenue sous l'influence d'un pareil traitement.

3° *Arnica*. — Ce médicament a été considéré comme jouissant

d'une action spéciale contre les surdités qui dépendent d'une paralysie du nerf acoustique ; quelques praticiens ont surtout vanté cette substance lorsque la cause de la paralysie leur a paru être de nature rhumatismale ; certes, personne n'a le droit de se montrer incrédule à l'égard de faits annoncés par des praticiens honorables, à la condition, toutefois, qu'ils seront relatés de manière à faire croire à leur authenticité ; mais en est-il de même des guérisons qu'on assure avoir été obtenues par l'arnica ? Il est au moins permis d'en douter, car nulle part je n'ai trouvé ces cures entourées des conditions exigées ci-dessus. Il est, en effet, difficile de comprendre comment un médicament si peu actif, et exerçant son action à une distance si grande de l'organe malade, peut y ramener la sensibilité sans le concours d'un traitement local. Si l'usage d'un semblable moyen a été suivi de quelques résultats favorables, on doit l'attribuer à des circonstances tout à fait exceptionnelles. Car, comme le dit avec raison Kramer, quand la surdité est produite par un simple engouement des trompes, la guérison peut survenir sous l'influence de la médication la plus insignifiante ; mais ce sont là des cas très-rares, et qui ne doivent jamais faire règle ; or, si l'emploi de l'arnica a produit une guérison de surdité, toute autre boisson aurait bien certainement amené un pareil résultat.

## ARTICLE VIII

## Électricité.

L'électricité occupe une si grande place dans la thérapeutique, qu'il n'est plus de maladies contre lesquelles certains praticiens ne trouvent à l'employer. Mais les résultats ont-ils répondu et répondent-ils encore à un pareil engouement ? Il est permis d'en douter, si on considère ce qu'on en a obtenu en l'appliquant aux organes de l'ouïe et de la vue. Que l'électricité, par la perfection qu'on a apportée dans la confection des appareils, soit devenue un remède puissant contre certaines affections, c'est ce que tout praticien qui a eu l'occasion de l'expérimenter reconnaît (1) ; mais vouloir

(1) Voyez Duchenne (de Boulogne), de l'*Électrisation localisée et de ses applications à la Pathologie et à la Thérapeutique*, 3<sup>e</sup> édit. Paris, 1872. — Tri-

généraliser cette médication à presque toutes les maladies, c'est là une prétention que les faits sont loin de justifier. Telles semblent être cependant les tendances actuelles ; car si on veut indiquer les maladies contre lesquelles cet agent peut être employé avec succès, il faut les énumérer toutes.

Cependant, grâce aux efforts persévérants de quelques médecins qui ont déjà acquis une haute position scientifique, la médication électrique est devenue une des plus belles conquêtes médicales de notre époque ; ses propriétés en sont mieux étudiées et mieux appropriées ; l'usage en est plus spécialement réservé aux maladies contre lesquelles l'expérience en a sanctionné l'efficacité.

On a abusé, et je crois qu'on abuse encore un peu de l'électricité contre les surdités en général, alors que les affections de l'oreille qui réclament cette médication sont si bornées et les résultats qu'on en obtient si rarement satisfaisants.

Je suis loin cependant de repousser une pareille ressource thérapeutique ; mais il me paraît rationnel qu'on en réservât l'emploi aux cas spéciaux, afin d'éviter pour le médecin de trop nombreuses déceptions, et pour le patient des douleurs inutiles.

Jetons d'abord un coup d'œil rétrospectif sur les praticiens qui ont déjà employé l'électricité dans le traitement des cophoses.

Certains praticiens, ou mieux, peut-être, certains *médecins physiciens*, supposant une grande analogie entre le fluide électrique et l'influx nerveux, en infèrent que ce fluide devait constituer un remède très-puissant. L'abbé Nollet (1) s'éleva contre cette induction non fondée, et les fauteurs de l'opinion contraire, Bertholon (2), Mauduyt (3), Camus (4), Poma et Regnaud (5), ne purent l'appuyer sur des raisons valables.

Relativement à la surdité, supposant que l'électricité devait

pier, *Manuel d'Électrothérapie*. Paris, 1861. — Wundt, *Traité élémentaire de physique médicale*, traduit par F. Monoyer. Paris, 1871, p. 545.

(1) Nollet, *Encyclopédie méthodique*, article ÉLECTRICITÉ, 1755.

(2) Bertholon, *De l'électricité du corps humain*, Nouv. édition. Paris, 1786, t. I, p. 507.

(3) Mauduyt, *Mémoires de la Société royale de médecine*, année 1778.

(4) Camus, *Journal de physique*, 1775.

(5) Poma et Regnaud, *Journal de médecine*, novembre 1787.

avoir une action très-vive sur le nerf acoustique, on a inféré que ce fluide pouvait contribuer à ranimer la sensibilité de l'oreille, et on l'a surtout appliqué dans des cas de surdité nerveuse.

Mauduyt a soumis dix sourds à ce traitement, considéré comme héroïque, et un seul a paru légèrement soulagé.

Cavallo (1) affirme que l'électricité guérit toute espèce de surdité, mais il ne donne aucune preuve à l'appui.

Lebouvier-Desmortiers (2) dit qu'il est parvenu à rendre l'ouïe à une sourde-muette ; quelque temps après cette guérison, l'enfant se trouvait dans le même état qu'avant le traitement.

Hufeland (3) a publié un grand nombre de guérisons de surdité, mais la plupart ne supportent pas une critique sévère ; car, chez les uns, la surdité était sujette à des intermittences très-marquées, et chez les autres le mal était très-récent.

Busch (4), de Marbourg, a traité, par l'électricité, une surdité chez un homme de soixante ans ; et, après dix séances, le mal avait disparu. Il est probable qu'il s'agissait, dans ce cas, d'un simple engouement de la trompe. Reste à savoir jusqu'à quel point le fluide électrique peut liquéfier le mucus accumulé dans ce conduit. Rien ne le prouve jusqu'ici.

Lentin (5) parle des avantages qu'on peut retirer de l'électricité combinée avec les injections stimulantes, mais il avoue qu'il n'a pas eu le temps de faire des expériences.

Les médecins français de notre époque ont fait peu de cas de ces belles promesses.

Saissy (6) pense que ce moyen n'est applicable que dans les cas de surdité par suite de paralysie partielle.

Itard (7) dit que l'électricité est inutile dans les maladies de l'oreille, et Deleau partage cette manière de voir.

Le docteur Bennet (8) ajoute que les médecins anglais ne paraissent pas avoir fait de recherches sur ce sujet.

(1) Cavallo, *A complete treatise on electricity*, vol. II, p. 146.

(2) Lebouvier-Desmortiers, *Mémoire ou considérations sur les sourds-muets de naissance*. Paris, 1800.

(3) Hufeland, *Hufeland's Journal de médecine*, t. VII, p. 159.

(4) Busch, *Hufeland's Journ.*, t. LXXV, p. 70.

(5) Lentin, *Beiträge zur ausübenden Arzneiwissenschaft*, t. II, p. 100.

(6) Saissy, *Essai sur les maladies de l'oreille interne*. Paris, 1827, p. 272.

(7) Itard, *Traité des maladies de l'oreille*, etc., t. II, p. 72.

(8) Bennet in Kramer, traduction anglaise.

La plupart des médecins qui ont cru aux propriétés de l'électricité contre la surdité, s'accordent à dire que cet agent doit surtout être employé contre la forme que l'on désigne sous le nom de *torpide*, c'est-à-dire défaut d'influx nerveux.

En considérant l'électricité, le galvanisme et le magnétisme animal comme des émanations de la même puissance, on a essayé d'utiliser les propriétés différentes de ces agents pour améliorer la surdité. On a même pensé que le magnétisme minéral pouvait être avantageux en pareil cas, mais ce n'est là qu'une hypothèse.

L'introduction d'un aimant dans les méats, ou son application en masse sur le pavillon, n'agissent pas autrement que par la sensation de froid qui se développe alors, et cela peut présenter souvent des inconvénients. Tous les praticiens qui ont employé l'électricité, s'abstiennent de faire connaître le mode suivant lequel ils ont dirigé le fluide électrique ; pourtant ils avouent que les nerfs acoustiques sont fortement excités par cet agent, sans préciser comment cette excitation peut s'obtenir. Car, enfin, il n'en est pas des nerfs acoustiques comme de la plupart des autres nerfs qui étendent leurs ramifications jusqu'à la superficie du corps, et qu'en raison du peu d'épaisseur des couches qui le séparent de la peau, peuvent recevoir presque immédiatement l'impression des excitateurs. Le nerf acoustique, au contraire, situé profondément et ne s'approchant de la peau par aucun rameau, ne saurait recevoir l'excitation électrique par les procédés généralement usités. Il faut nécessairement, si on veut que ce nerf soit atteint, employer des procédés spéciaux qui permettent de faire pénétrer, aussi profondément que possible, l'électricité. Si on se contente d'appliquer, comme on le fait généralement, les rhéophores sur la surface de la peau, n'importe dans quelle région, on ne peut agir que sur les rameaux superficiels d'autres nerfs, sans bénéfice aucun pour les nerfs principaux ; et pourtant, c'est en dirigeant simplement l'électricité sur les environs de l'oreille, la nuque, etc., que la plupart des praticiens de notre époque prétendent obtenir des *guérisons merveilleuses*. Sans nier de pareils résultats, je ne puis cependant m'empêcher de faire les réflexions suivantes :

Ou la surdité est produite par la paralysie complète ou incomplète des nerfs, ou bien ceux-ci auront conservé tout ou partie de leur sensibilité. Dans le premier cas, pour que l'élément électrique puisse agir avec quelque efficacité, il faut en rapprocher l'action aussi près que possible des nerfs spéciaux. Dans le second, ce mode de traitement devient inutile, toute autre médication pouvant et devant obtenir plus facilement et plus promptement un meilleur résultat. Car, hors le cas de paracousie par paralysie des nerfs, il ne viendra à l'idée d'aucun praticien expérimenté d'employer l'électricité ; je suis convaincu cependant que la plupart des succès obtenus et proclamés l'ont été là où, la sensibilité spéciale n'étant pas atteinte, toute autre médication aurait mieux réussi. Cette opinion me paraît d'autant plus vraie, qu'aucun des praticiens qui ont acclamé les succès obtenus par l'électricité, n'ont bien établi le diagnostic de la cophose à laquelle ils avaient affaire. Ainsi, parmi les guérisons qui ont occupé la presse médicale, il faut mentionner celle du professeur Jobert (de Lamballe) en 1847, et celle de Magendie en 1842. Celle-ci ne peut pas être considérée comme très-concluante, puisque l'individu, un réfugié polonais, n'entendait qu'à la condition d'aller se soumettre, tous les huit jours environ, à la machine électrique de Clark, le seul appareil employé par Magendie. Un Polonais connaissant particulièrement son compatriote m'avoua que l'amélioration obtenue s'était dissipée depuis que des circonstances avaient empêché le malade d'aller se faire électriser. En somme, cette observation ne méritait pas l'importance qu'on lui a donnée.

Quant à l'observation de Jobert, elle ressemble beaucoup à celle de Magendie.

Voici comment Kramer, qui a le mieux étudié ce sujet, apprécie la médication électrique.

« Quant au galvanisme et au magnétisme, dit le praticien de Berlin, ce sont des agents très-actifs qui ont été fort en vogue en Allemagne : l'électro-magnétisme surtout a été vanté outre mesure. Voici les résultats que j'ai constatés.

« Il s'agissait, le plus souvent, d'une surdité nerveuse avec bourdonnements. L'électro-magnétisme, dans ce cas, exerce